

REVUE
DE LA
NUMISMATIQUE

BELGE,

PUBLIÉE SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE,
PAR MM. R. CHALON, L. DE COSTER ET C. PICQUÉ.

5^e SÉRIE. — TOME I.



BRUXELLES,
LIBRAIRIE POLYTECHNIQUE BELGE D'AUG. DECQ,
9, RUE DE LA MADELEINE.

1869

JETONS DE MARIAGE.

DEUXIÈME ARTICLE.

PLANCHE VII.

Lorsque, il y a deux ans, dans le t. V, 4^e série de cette Revue, nous avons commencé la description de ces jetons de mariage, nous ne nous étions pas dissimulé les difficultés de l'entreprise; mais ces difficultés ont surpassé nos prévisions. Aussi, ce n'est que grâce aux renseignements que nous a si obligeamment fournis notre savant confrère, M. le comte de Limburg-Stirum, que nous sommes parvenu à déchiffrer, à peu près, les sept jetons suivants.

I.

Écusson à trois lours, ou chiens, passant, timbré d'un heaume, ayant pour cimier un loup issant, accosté du millésime 1373, autour : VERHOPT BETER ∴.
(*Espérez mieux.*)

— Écusson en losange, parti des mêmes armoiries et de trois chevrons : IC · LEVE · ÷ · IN · HOPE (*je vis en espoir*), et le signe de la monnaie d'Anvers, où le jeton a été fait.

Collection de M. Vander Auwera.

Une famille Wolfaert, du Brabant, et qui a fourni un

drossart à cette province, portait, pour armoiries, trois loups de sable sur champ d'argent. Les Van Sompeeke portaient d'argent à trois chevrons de gueules. Dans un manuscrit appartenant à M. le comte de Limburg-Stirum, se trouve le fragment généalogique suivant :

Guillaume Van Door- ne dit Van Som- peeke ou Sombee- ke.	}	Jean	{	Charles, épouse : 1 ^o Catherine d'Iter- beke. 2 ^o Isabelle Van Ber- chem, fille d'Adrien.	}	Jeanne, épouse Adrien Cornelle Van der Noot. Marie, épouse Jean Wolfart. Isabelle, épouse . . . de Wilde ou de Milde.
---	---	----------------	---	---	---	--

C'est donc, ici, un jeton frappé pour Jean Wolfart ou Wolfaert et sa femme Marie Van Sompeeke, fille de Charles, † en 1557, et d'Élisabeth Van Berehem, sa seconde femme.

Par ce mariage, Jean Wolfart était devenu le beau-frère du fils de Jean Vander Noot, échevin d'Anvers, le fécond et singulier poète polyglotte, bien connu des bibliophiles.

Remarquons, toutefois, que la date de 1575 ne paraît pas pouvoir être celle du mariage lui-même. En effet, Charles Van Sompeeke étant mort en 1557, d'après Azevedo, sa fille Marie devait avoir *au moins* quarante ans en 1575, puisqu'on lui connaît une sœur cadette. C'était un peu tard pour se marier et avoir progéniture; la chose était, cependant, encore possible. Mais voici un autre fragment généalogique, qui prouve à l'évidenc que la date de 1575 ne peut pas être celle du mariage de Marie Van Sompeeke et de Jean Wolfaert :

Clément Wolfaert épouse : Marguerite Sterek.	{	Jean, bourgmestre d'An- vers, épouse : Marie Van Sompeeke.	}	Jean, drossart de Brabant, épouse : Marie Henniart, † 29 septem- bre 1623.
---	---	--	---	---

Cè dernier, qui était drossart de Brabant en 1592, n'aurait eu, au plus, que seize ans, si ses parents s'étaient mariés en 1575. Le jeton n'a donc pas été fait à l'époque du mariage, mais, très-probablement, à l'occasion de son 25^e anniversaire, date que l'on avait l'habitude de fêter, dans les familles, avec une certaine solennité.


Ce Jean Wolfaert fut bourgmestre d'Anvers en 1569 et en 1570, et plusieurs fois échevin.

L'épitaphe de son fils, le drossart, a été reproduite par Le Roy, mais la date de sa mort est effacée ou restée en blanc.

Il avait pour ses quatre quartiers *Wolfaert*, *Sterck*, *Sompeke*, *Berchem*, ce qui concorde parfaitement avec les deux fragments généalogiques que nous avons cités.

II.

Écusson de sable à deux quintefeilles d'argent au franc-canton d'or, chargé d'un double roc d'échiquier de gueules; cimier, un vol de sable, chaque aile chargée d'une quintefeille d'argent (armes de la famille *Maes*): AGE + AGE + AGE · 1575.

— Écu en losange, parti de *Maes* et de *Boischotte d'Erps*; d'or à trois fers de moulin d'azur:  ARMORVM VTI ANIMORVM CONIVNCTIO. Dans le champ IB. M. (J.-Baptista Maes); M. B. (Maria Boischotte).

Collection de M. Vander Auwera.

Ce jeton, frappé à Anvers, a été fait à l'occasion du mariage de Jean-Baptiste Maes, seigneur de Bousval et

Laloux, conseiller et avocat fiscal au conseil de Brabant, avec Marie de Boischette, sœur de Ferdinand, comte d'Erps, chancelier de Brabant, et fille de Jean de Boischette, membre du conseil privé.

Jean-Baptiste Maes était le second fils de Jacques Maes, conseiller au conseil de Brabant, et d'Aleyde de la Tour-Tassis. Il était frère d'Englebert Maes, chef et président du conseil privé des Pays-Bas; oncle d'un autre Jean-Baptiste Maes, premier commis aux finances du roi, etc., etc.

Cette famille Maes était nombreuse. Elle occupa, pendant près d'un siècle, les principaux emplois du pays et s'allia aux plus grandes familles. C'étaient évidemment des gens remuants, et la devise *age, age, age*, leur allait à merveille.

Les branches mâles sont aujourd'hui éteintes; mais le nom de Maes est encore très-répandu à Bruxelles. Ces Maes actuels descendent-ils d'enfants naturels ou de branches collatérales anciennes restées dans la roture? Nous l'ignorons.

III.

Écusson d'or aux trois lions naissant de sable, couronnés d'or, timbré d'un heaume couronné. Pour cimier, un hibou les ailes éployées : IN · TYTS · VANDER · STRAETEN. (*A temps Vander Straeten.*)

— Écusson en losange sommé d'une couronne de baron. Dans le champ, quatre rosaces à cinq feuilles. L'écu écartelé aux 1 et 4 de à la fasce brétescée de, aux 2 et 3 de à trois fleurs de lis de : NAERT · BOVHVIS · ANNO · 1561. (*Vers Bouhuis.*)


Joseph Vander Straeten, qui fit frapper ce jeton, était de Bruges, mais n'appartenait pas à la grande famille des Vander Straten. Il était frère de François Vander Straeten, échevin et bourgmestre du Franc de Bruges, de 1554 à 1566, mort en 1572, et de Jean Vander Straeten ou *Stratius*, chanoine de Saint-Donat, mort en 1552.

Après avoir fait vendre ses biens, à Bruges, Joseph quitta sa ville natale et vint se fixer à Anvers, où il décéda en 1572. On ignore s'il a laissé des enfants.

Il avait épousé — en 1561 — la fille de Baudouin Bouhuis, Bauwhuys ou Bauhuus, famille sur laquelle nous n'avons trouvé aucun renseignement, et dont les armoiries ne sont pas blasonnées dans l'immense *armorial* de Rietstap.

IV.

Écusson timbré d'un heaume avec lambrequins, ayant un vol pour cimier, écartelé de *Oudart*, d'argent à trois merlettes de sable, et de *Wesemael*, de gueules à trois lis d'argent au pied nourri : POVR · ADDRESSER OVDART.

— Écusson en losange parti des mêmes armes et de *Douvrin*, d'or au chef de gueules chargé d'un lion léopardé d'argent : CONCORDIA · RES · PARVÆ · CRESCVNT · .

Collection de M. Vander Auwera.

Nicolas Oudart, seigneur de Ranst et de Milleghem, né en 1517, conseiller au conseil de Brabant, mourut en 1577 et fut enterré, avec sa femme, dans l'église de Sainte-

Gudule, à Bruxelles. Il était, d'après Azevedo (*Généalogie de la famille Vander Noot*), fils de Jean et de Catherine Blonden, petit-fils d'Ambroise et de Jeanne de Wesemael. C'est du chef de sa grand'mère qu'il tenait la brisure des trois fleurs de lis.

Il avait épousé Marie de Douvrin, née en 1519 et morte en 1578, fille d'André de Douvrin, seigneur de Droogenbosch et de Bodeghem, sommelier du corps du roi des Romains et de Hongrie, Ferdinand, depuis empereur, et de Marie de Coudenberghe. Marie de Douvrin était veuve, en premières noces, de Philippe Vander Noot.

Le jeton de Nicolas Oudart n'est pas inédit. Van Mieris le donne t. III, p. 45; mais, comme il en a mal lu la première légende, nous avons cru devoir le reproduire. Van Mieris y voyait MESSIRE OUDART POUR ADDRE, qu'il traduisait : *Myn heer Oudart om op te tellen*. Faisant de ADDRE un verbe qu'on chercherait en vain dans les glossaires, et qu'il supposait venir du latin *addere*, additionner, compter.

V.

Écu timbré d'un heaume avec lambrequins : * IN *
GODES * SEGEN * IST * ALES * GELEGHEN *
en flamand d'aujourd'hui : in 's Godes zegen is alles
gelegen. (*Tout dépend de la grâce de Dieu.*)

— Deux D opposés et entrelacés. Dans l'ovale du milieu,
un oiseau entouré de trois étoiles : * MISCENTVR *
IN * VNVM * 1657.

La famille Goos, de Flandre, portait d'or à la bande d'azur chargée de trois étoiles d'argent.

Une famille Stegemans portait d'argent à la bande de sable, chargée de trois étoiles d'or.

Les Boddaert, famille zélandaise, portaient d'argent à la bande d'azur chargée de trois étoiles d'or.

Les Vinchant, du Hainaut, portaient d'azur à la bande d'or chargée de trois étoiles de gueules. Nous ne les citons ici que pour mémoire. L'usage de ces jetons n'a pas été, que nous sachions, introduit dans le Hainaut; puis la légende flamande prouve assez que cette pièce ne peut pas appartenir à une famille wallonne.

Quant au revers du jeton, voici quelques renseignements qui pourront mettre sur la voie pour le déchiffrer.

Une famille Meyninx portait d'azur à un oiseau d'argent accompagné de trois étoiles d'or. Ce sont bien là les armoiries qui occupent le centre du monogramme. Reste à trouver (et là-dessus les documents nous manquent) une alliance entre une Meyninx et un Stegemans ou un Goos. Les deux D, étant évidemment les initiales des prénoms des deux époux, qui, selon leur devise, n'en faisaient plus qu'un « *miscentur in unum* », fournissent une indication de plus.

La famille Goos n'a été anoblie, d'après Rietstap, qu'en 1676, mais elle pouvait, comme beaucoup de familles bourgeoises, avoir des armoiries. C'est peut-être pour cela que le heaume ne porte pas de cimier. Il fallait ne pas effaroucher la susceptibilité des hérauts d'armes.

VI.

Écusson timbré d'un heaume avec lambrequins et, pour cimier, une tête de : × VNG × POVR × TOVT.

— Un écusson en losange parti des mêmes armoiries et d'un homme sauvage portant une massue : CORONA · VIRI · MVLIER · SAPIENS, à l'exergue : 1560

Collection de M. le colonel Maillet.

Ces armoiries, qu'il est impossible de blasonner, à défaut de l'indication des couleurs, ressemblent à celles que donne Butkens, t. III, p. 371, au chancelier Jean de Scheyfve, mort à Anvers en 1581. Seulement, elles ont de plus une étoile, brisure que peut avoir prise un membre de la famille.


M. Huytens, dans son *Art* (passablement embrouillé et incomplet) *de vérifier les généalogies*, ne parle pas des Scheyfve. Quand une famille est éteinte, qu'il n'y a plus personne intéressé à « payer sa gloire », c'est assez l'habitude de MM. les généalogistes de la passer sous silence. Il est, en effet, plus lucratif de fabriquer des ancêtres aux Roberts-Macaires enrichis, que de satisfaire l'inutile curiosité de quelques chercheurs.

Une famille Reulin ou Ruelin avait pour écusson, d'or à l'homme sauvage tenant une massue au naturel, ou bien d'azur.

En attendant mieux, nous proposons de donner ce jeton à un Scheyfve, fils, frère ou cousin du chancelier, qui avait épousé une Reulin.

La devise « solidaire » : *un pour tous, tous pour un*, est, croyons-nous, celle des cantons suisses. Quand à la légende : *Corona viri mulier sapiens*, nous l'avons déjà rencontrée sur un jeton de 1547, publié dans cette Revue, 4^e série, t. V, p. 544. C'est le 4^e verset, chap. XII des Proverbes de Salomon, qui, en fait de femmes, avait pour lui une nombreuse expérience.

VII.

Écusson sans timbre et sans lambrequins, d'argent à trois lions de sable, armés et lampassés de gueules, couronnés d'or; brisé en abyme de l'écu de Limbourg, d'argent au lion de gueules, armé et couronné d'or, et lampassé d'azur : · A · MESVRE · HALEWYN · .

— Écusson en losange, parti des mêmes armoiries et des armes de la famille Bette (et non pas Betz, comme dit la légende), qui sont d'azur à trois *taus* d'or : * SANS : CHANGER * BETZ *.

Collection de M. Vander Auwera.

François de Halewyn, fils de Josse et d'Adrienne de Blasere, fut seigneur de Sweveghem et Saint-Joris, bourgmestre du Frane de Bruges, en 1569, gouverneur par intérim, avec quatre commissaires, de Malines, depuis le 18 octobre 1572, jusqu'au 8 octobre 1574, bailli de Courtrai en 1580, etc. M. Kervyn de Volkaersbeke a publié récemment ses *Mémoires* dans la collection d'histoire de Belgique.

Il épousa, en premières noces, Jeanne Bette, fille

d'Adrien, seigneur de Schellebelle, grand-bailli de Termonde, et de Jacqueline de la Verdière; en secondes noces, Anne Van Moorslede, et, en troisièmes, Marie de la Barre.

La brisure de l'écu en abyme avait été adoptée par la branche des Halewyn qui posséda la seigneurie de Merkem et à laquelle appartenait le seigneur de Sweveghem.

Ce jeton a été fait à Anvers, ainsi que l'indique la *main* qui termine la légende. Gérard Van Orden l'a compris dans son catalogue, mais sans l'expliquer.

R. CHALON.



1



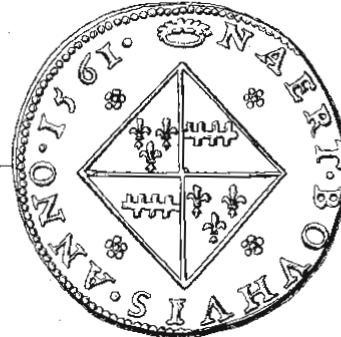
5



2



3



6



4



7

